



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8914^e séance

Jeudi 2 décembre 2021, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Abarry	(Niger)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Kuzmin
	France	M ^{me} Dime-Labille
	Inde	M. Tirumurti
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Mark
	Tunisie	M ^{me} Elmansouri
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique, qui a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de novembre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur de la Fuente Ramírez et à son équipe pour le grand talent diplomatique avec lequel ils ont mené les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Christian Ritscher, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Il donne maintenant la parole à M. Ritscher.

M. Ritscher (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de pouvoir m'adresser ce matin au Conseil de sécurité pour la première fois en tant que Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) et de présenter aux membres le septième rapport sur ses activités.

Au cours des deux mois qui ont suivi ma nomination, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des survivants, les autorités nationales, des organisations non gouvernementales et des partenaires internationaux, ainsi qu'avec tous les membres de notre équipe à Bagdad, Dahouk et Erbil. J'ai pu constater de visu le travail effectué dans tout l'Iraq, en collaboration avec nos partenaires nationaux, pour obtenir des preuves essentielles permettant de constituer une base juridique complète pour des procès de niveau international

reflétant pleinement la nature des crimes commis contre les communautés iraqiennes par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

Connaissant par expérience les défis auxquels les autorités nationales sont confrontées lorsqu'il s'agit de rendre justice pour ces crimes, je crois que nous nous trouvons maintenant à un tournant, à un moment d'espoir peut-être inattendu. Grâce à l'établissement de dossiers structurels traitant des crimes commis contre toutes les communautés touchées en Iraq, grâce à l'élaboration de dossiers détaillés liant les actions de membres spécifiques de l'EIIL à ces crimes et grâce à l'utilisation de technologies avancées à cette fin, nous pouvons maintenant envisager un nouveau paysage dans lequel ceux qui se croyaient hors de portée de la justice sont tenus responsables devant un tribunal. Si nous maintenons notre engagement collectif, si nous renforçons notre unité pour relever les défis inhérents à l'ampleur des crimes de l'EIIL, je pense que nous aurons la possibilité de passer de l'impunité à la justice.

Il y a une semaine, je me tenais devant un charnier situé à l'extérieur de Mossoul et contenant les restes des victimes des exécutions menées par l'EIIL à la prison centrale de Badouch en juin 2014. J'ai écouté l'histoire racontée par un survivant qui a dû vivre cette horreur et qui doit maintenant en supporter l'ampleur alors qu'il cherche à continuer sa vie. J'ai également constaté l'engagement dont ont fait preuve les autorités nationales et les membres de notre équipe, ainsi que d'autres partenaires, travaillant dans cet endroit reculé, malgré les problèmes de sécurité, pour aider à la collecte de preuves susceptibles de jeter les bases de la justice et de garantir que les familles pourront enterrer les dépouilles de leurs proches.

Ensemble, nous avons repris le travail d'exhumation des corps des personnes tuées et de collecte des preuves médico-légales afin d'identifier les membres responsables de l'EIIL. En travaillant avec les survivants et en leur donnant les moyens de fournir leurs témoignages, nous avons établi un récit de ces attaques qui porte les marques de la violence de l'EIIL contre de nombreuses communautés d'Iraq.

Les preuves recueillies montrent la préparation détaillée de l'attaque par de hauts responsables de l'EIIL, suivie du lancement de l'assaut le matin du 9 juin. Les prisonniers ont été conduits vers des sites proches de la prison, séparés en fonction de leur religion et humiliés. Au moins 1 000 prisonniers, majoritairement chiites, ont ensuite été systématiquement tués.

Grâce à notre analyse des preuves numériques, documentaires, testimoniales et médico-légales, y compris des documents internes de l'EIIL, nous avons identifié un certain nombre de membres individuels responsables de la commission de ces crimes. Grâce à la synthèse de ces données, je peux également annoncer au Conseil aujourd'hui que nous avons finalisé notre dossier initial dans le cadre de cette enquête, détaillant notre conclusion selon laquelle les crimes commis par les membres de l'EIIL à la prison centrale de Badouch constituent des crimes contre l'humanité de meurtre, d'extermination, de torture, de disparitions forcées, de persécution et d'autres actes inhumains, ainsi que des crimes de guerre d'homicide volontaire, de torture, de traitement inhumain et d'atteinte à la dignité de la personne. En réalisant cette analyse structurelle approfondie des crimes commis à la prison de Badouch, comme nous l'avons déjà fait dans le cas des attaques commises à Sinjar et Tikrit, notre objectif est de consolider la base sur laquelle la justice peut être rendue en collaboration avec les autorités nationales.

Les éléments de preuve recueillis sur les attaques de la prison centrale de Badouch prouvent que Daech planifiait dans le détail ses atrocités. Cette approche méthodologique et stratégique devient encore plus évidente dans le cadre de deux autres enquêtes essentielles qui ont été accélérées au cours des six derniers mois : sur la mise au point et l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par Daech et sur les mécanismes financiers qui lui ont permis de poursuivre sa campagne de violence.

L'analyse forensique des éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille que les autorités irakiennes ont mis à notre disposition a montré que la mise au point et le déploiement d'armes chimiques par Daech ne se résumait pas à l'exploitation opportuniste de circonstances favorables ; c'était une priorité stratégique mise en œuvre dans le cadre d'une vision à long terme.

Les éléments de preuve dont nous disposons montrent que Daech a clairement identifié, puis saisi, des usines de production d'armes chimiques et d'autres sources de matériaux précurseurs, et qu'il a investi le campus de l'Université de Mossoul pour le transformer en pôle de recherche-développement. Des équipes restreintes d'experts techniques et scientifiques qualifiés, dont certains sont venus de l'étranger, ont adapté et amélioré le programme. L'analyse des manuels internes de Daech sur la fabrication d'armes chimiques révèle une diversification et une sophistication croissante

du programme au fur et à mesure que les compétences s'amélioreraient.

Le résultat, ce sont les plus de 3000 victimes d'attaques à l'arme chimique commises par Daech que notre équipe a recensées à ce jour. Les enquêtes sur les attaques commises à Taza montrent que des obus d'artillerie multiples contenant de la moutarde au soufre ont été utilisés avec succès. Les archives médicales des centres hospitaliers locaux montrent que des enfants et des adultes ont été admis pour des brûlures, des infections cutanées et des problèmes respiratoires, mais aussi pour des effets à long terme, notamment des dommages à la santé procréative d'hommes et de femmes, des malformations congénitales, des fausses couches, des mortinaissances et les conséquences à long terme sur la santé d'enfants nés de parents exposés.

Comme pour toutes les activités de Daech, sa certitude que ses documents et sa structure interne ne seraient jamais découverts est le fondement de l'espoir que les responsabilités seront établies. Grâce à l'analyse de documents détaillés abandonnés par Daech, nous avons identifié plusieurs membres de Daech qui sont présumés avoir dirigé la mise au point du programme et orchestré des attaques majeures.

Je puis informer le Conseil aujourd'hui que dans mon prochain exposé, je présenterai les résultats contenus dans un document d'information structurel expliquant en détail nos conclusions concernant l'utilisation d'armes chimiques par Daech, notamment la qualification juridique des crimes commis de cette manière.

Il est essentiel que ceux qui ont soutenu financièrement les crimes de Daech ou en ont profité soient également traduits en justice. Cet impératif, conjugué aux efforts visant à comprendre les mécanismes économiques au cœur des opérations de Daech, guide les travaux de notre groupe chargé de la criminalité financière à cet effet.

Au cours des derniers mois, nos enquêtes ont exposé le fonctionnement interne de la trésorerie centrale de Daech, Bayt al Mal – ou « Maison de l'argent » – la structure centrale responsable de la collecte, du stockage, de la gestion et du mouvement des fonds. Nous avons identifié un réseau de hauts responsables de Daech qui faisaient également office de financiers de confiance, détournant des fonds acquis par Daech à la suite de pillages, de vols de biens des communautés ciblées et de l'imposition d'un système de taxation systématique et abusif aux communautés vivant sous le

contrôle de Daech. Ce travail a mis en évidence la vaste exploitation financière par Daech des communautés les plus vulnérables en Iraq pour son profit personnel et celui de ses membres les plus haut placés.

Au vu de l'échelle des dommages causés à l'Iraq par cette exploitation économique, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que les efforts que nous déployons en collaboration avec les autorités iraqiennes afin de poursuivre les responsables ont été considérablement renforcés. Nous l'avons montré en transmettant récemment aux autorités judiciaires iraqiennes, conformément à notre mandat, des documents d'information détaillés qui décrivent l'utilisation par Daech d'entreprises de services monétaires comme élément facilitateur clef de son financement. J'entends, au cours des prochains mois, élargir ce type de coopération afin d'amener ceux qui ont tenté de profiter des crimes de Daech à répondre de leurs actes.

Le renforcement de la collaboration avec les autorités iraqiennes s'est illustré durant l'ensemble de nos travaux au cours des six derniers mois. C'est également une priorité personnelle pour moi au moment où je prends la tête de l'équipe chargée de trouver de nouveaux moyens de fournir une assistance véritable à nos homologues iraqiens dans le meilleur esprit de coopération.

Je suis conscient que la mise en œuvre de notre mandat ne se limite pas à la seule collecte d'éléments de preuve, ou à la création d'archives ou d'un dossier historique, aussi important qu'ils puissent être. Pour tenir la promesse faite dans la résolution 2379 (2017), nous devons transmettre ces éléments de preuve aux tribunaux compétents.

Conformément à cet impératif, nous avons redoublé d'efforts pour mettre en commun nos connaissances avec les autorités nationales dans des domaines qui pourraient faciliter l'élaboration de dossiers conjoints et la conduite des procédures en Iraq. Cela englobe la mise en œuvre d'un projet de numérisation dans le cadre duquel 25 000 documents sont traités chaque jour, mais aussi l'aide en matière d'excavation de charniers et d'utilisation des preuves numériques.

En poursuivant notre collaboration avec les autorités iraqiennes, je prends conscience du leadership dont a fait preuve le Gouvernement iraqien en sollicitant l'aide de la communauté internationale sur la base de la résolution 2379 (2017). Notre objectif doit être de répondre à cet engagement en fournissant une

aide tangible dans la conduite des procès, conformément aux normes internationales, pour illustrer les profondes répercussions des atrocités commises par Daech sur toutes les communautés iraqiennes.

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport, j'estime que les mesures prises à cette fin sont claires et réalisables. D'ici à la fin de 2022, l'UNITAD aura créé une base juridique transversale et globale afin de poursuivre les membres de Daech ayant commis des crimes internationaux contre un grand nombre de communautés, mais aussi le groupe pour son programme d'armes chimiques et ses systèmes d'appui financier.

En collaborant efficacement avec les survivants et les témoins, et en exploitant le vaste registre numérique d'empreintes digitales abandonné par les membres du groupe sur le champ de bataille, nous pouvons déjà relier les actions d'individus spécifiques à ces crimes. Les éléments de preuve recueillis en application de notre mandat peuvent désormais être utilisés dans les procès.

Sur la base de cette dynamique, et conformément à notre mandat, je tiens à souligner ma détermination, à la demande du Gouvernement iraqien, à collaborer avec tous les partenaires afin d'établir un cadre juridique national qui nous permette d'utiliser ces éléments de preuve pour poursuivre les membres de Daech ayant commis des crimes internationaux en Iraq. Je suis reconnaissant des conversations positives que j'ai déjà eues avec mes homologues iraqiens à cet égard depuis ma nomination.

Cette semaine, nous avons pu constater ce que représente une justice globale pour les communautés et les survivants. Il y a deux jours, un moment historique a été vécu au tribunal régional supérieur de Francfort, en Allemagne, qui a prononcé la toute première condamnation d'un membre de Daech pour le crime de génocide. Les faits dans cette affaire résonnent en profondeur, à la fois en raison de la brutalité des actes commis et du fait qu'ils étaient relativement normaux pour Daech – une fillette yézidie de 5 ans, achetée avec sa mère dans le cadre de la politique d'asservissement de leur communauté par Daech, est morte enchaînée à l'air libre par une température de 50 °C à Fallouja.

C'est avec un profond sens des responsabilités que j'ai dirigé l'équipe en charge des poursuites dans cette affaire dans mon ancien rôle, et je me félicite que la clairvoyance du Conseil de sécurité et du Gouvernement iraqien ait permis à l'UNITAD de fournir un appui

concret en aidant les procureurs allemands à obtenir cette condamnation.

Pour la première fois, la communauté yézidie a vu un membre de l'EIIL être poursuivi devant un tribunal pour les actes de génocide commis à son encontre. Les mots de Nadia Murad, survivante yézidie et lauréate du prix Nobel de la paix après le jugement d'hier, doivent nous rappeler notre responsabilité collective alors que nous poursuivons ce travail. Elle a déclaré : « Lorsque les survivants cherchent à obtenir justice, ils cherchent quelqu'un qui leur donne l'espoir que la justice est possible ».

Pour terminer, je voudrais insister sur le principal message que je souhaite partager avec le Conseil aujourd'hui. Nous avons maintenant l'occasion, collectivement, de faire de ces poursuites la norme, et non une exception qu'il faut célébrer. En coopération avec les autorités iraqiennes et celles de la Région du Kurdistan, avec les survivants et avec l'appui du Conseil, nous sommes en train de rassembler les éléments de preuve qui permettront de rendre véritablement justice à toutes les victimes des crimes commis par l'EIIL en Iraq. Si nous maintenons notre unité, nous pourrons tirer parti de l'occasion qui nous est offerte.

La semaine prochaine, je retournerai en Iraq pour assister à une cérémonie de restitution des restes humains dans le village de Kocho, dans le district de Sinjar, où l'UNITAD apporte son appui aux efforts visant à enterrer dans la dignité les victimes des massacres perpétrés par les combattants de l'EIIL en août 2014. Aux survivants et aux familles de victimes qui seront présents, j'apporterai le même message que celui que j'ai présenté au Conseil aujourd'hui. La justice a été lente, mais il y a maintenant de l'espoir.

Je voudrais exprimer mon engagement devant le Conseil de sécurité aujourd'hui à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour tenir la promesse que nous avons faite à ces familles et à toutes les personnes qui ont été touchées par les crimes commis par l'EIIL en Iraq.

Le Président : Je remercie M. Ritscher de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la nomination de Christian Ritscher en tant que Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir

à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) et le dynamisme avec lequel il fait avancer les activités prescrites par le Conseil de sécurité dans la résolution 2379 (2017). Les crimes décrits aujourd'hui par le Conseiller spécial et les propos éloquents tenus par Nadia Murad qu'il a cités démontrent l'importance de veiller à ce que Daech rende des comptes pour ses crimes. Nous continuons d'appuyer fermement les travaux de l'UNITAD à cette fin.

Nous saluons également les efforts importants déployés par le Gouvernement iraqien en vue d'amener les membres de Daech à répondre de leurs crimes, comme l'a dit le Conseiller spécial.

Par-dessus tout, nous nous félicitons de l'étroite collaboration entre l'UNITAD et le Gouvernement iraqien. Par exemple, le renforcement des cadres juridiques et judiciaires est essentiel pour engager des poursuites pour les crimes commis par Daech, et c'est un domaine où l'UNITAD peut apporter tout particulièrement une valeur ajoutée aux efforts nationaux. Le Royaume-Uni encourage les autres efforts déployés par l'UNITAD pour aider les autorités iraqiennes, notamment la formation spécialisée dispensée aux juges iraqiens, les initiatives de renforcement des capacités et le partage des éléments de preuve dans le cadre des enquêtes financières. Nous nous réjouissons à la perspective de la poursuite des efforts visant à mettre en place un mécanisme de partage d'éléments de preuve, qui fournirait des garanties sur l'application de la peine de mort et permettrait au Gouvernement iraqien d'engager des poursuites.

Nous saluons également les progrès réalisés par l'UNITAD en vue d'établir une base juridique pour la poursuite des auteurs de l'horrible massacre perpétré à la prison de Badouch en 2014, comme nous l'avons entendu aujourd'hui. Nous prenons note des progrès accomplis par le Groupe chargé de la criminalité financière au sein de l'UNITAD, en vue d'engager des poursuites contre les hauts responsables de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Le Royaume-Uni appuie l'accent mis par l'UNITAD sur les enquêtes concernant les crimes commis par l'EIIL contre les communautés minoritaires ainsi que la mise au point et l'utilisation d'armes biologiques et chimiques par l'EIIL.

Par conséquent, nous continuerons d'appuyer l'action menée par l'UNITAD face aux crimes odieux commis par Daech. Il est essentiel que nous demandions collectivement des comptes aux auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Je suis convaincu que, sous votre direction avisée, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de la délégation chinoise.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Mexique pour l'excellent travail qu'il a accompli pendant sa présidence du Conseil le mois dernier.

Je remercie Christian Ritscher, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), qui vient de présenter son premier exposé au Conseil et je salue la présence du Représentant permanent de l'Iraq à la réunion d'aujourd'hui.

L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a commis de terribles atrocités en Iraq, qui ont encore des conséquences aujourd'hui. Il est très important que l'ONU, à la demande du Gouvernement iraquien, recueille des éléments de preuve sur les crimes commis par l'EIIL et appuie les efforts déployés par l'Iraq pour faire appliquer le principe de responsabilité, dans le respect de la souveraineté judiciaire de l'Iraq. Cela est de la plus haute importance pour les efforts de lutte contre le terrorisme et pour la justice.

Comme l'a indiqué le Conseiller spécial dans son exposé, au cours des derniers mois, l'UNITAD a pu surmonter les difficultés liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et a repris ses activités normales. Elle a terminé les enquêtes initiales sur les exécutions de masse commises à la prison de Badouch, à Mossoul. Elle a également fait quelques progrès dans le cadre de ses enquêtes sur la mise au point et l'utilisation présumées d'armes biologiques et chimiques par l'EIIL. Elle continue de rassembler de plus en plus d'éléments de preuve sur les crimes commis par l'EIIL. La Chine salue ces avancées.

L'utilisation intensive des nouvelles technologies par l'UNITAD dans la collecte d'éléments de preuve montre comment il est possible d'améliorer l'efficacité des efforts de lutte contre le terrorisme en ayant recours à la science et à la technologie. Dans le même temps, il est regrettable que, alors que cela fait plus de trois ans que l'UNITAD a commencé ses activités, les nombreux éléments de preuve dont elle dispose n'aient pas encore abouti à des résultats concrets s'agissant

d'amener les terroristes à répondre de leurs crimes. La résolution 2379 (2017) stipule explicitement que les autorités iraqiennes compétentes sont les premiers destinataires de ces preuves. L'imposition de conditions préalables au transfert des éléments de preuve ne contribuera pas à traduire rapidement les terroristes en justice.

La Chine constate avec satisfaction que l'UNITAD a partagé avec l'Iraq les résultats de ses enquêtes concernant le financement de l'EIIL et espère que l'UNITAD pourra commencer à transférer systématiquement tous les éléments de preuve à l'Iraq dans les meilleurs délais. L'UNITAD doit obtenir le consentement de l'Iraq et respecter les principes de transparence et de non-discrimination au moment de partager les informations recueillies en Iraq avec d'autres États Membres.

Au cours de la période considérée, l'UNITAD a poursuivi son étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien. Depuis qu'il a pris ses fonctions, le Conseiller spécial a établi des contacts avec nombre de parties en Iraq. Le nombre de membres iraqiens du personnel de l'UNITAD continue d'augmenter. Nous nous félicitons de toutes ces évolutions. Nous appuyons les efforts déployés par l'UNITAD pour poursuivre sa bonne coopération avec le Gouvernement iraquien et continuer d'aider le Gouvernement en vue de répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la collecte et la numérisation des éléments de preuve. À la demande du Gouvernement iraquien, l'UNITAD peut également apporter son appui en ce qui concerne les procès dans les affaires pertinentes, dans le plein respect de la souveraineté judiciaire de l'Iraq.

L'UNITAD est un mécanisme temporaire et de transition qui permet à l'ONU d'appuyer les efforts déployés par l'Iraq en matière d'application du principe de responsabilité. Elle ne doit pas devenir un organe permanent. Son rapport de mai contenait quelques idées préliminaires sur sa stratégie d'achèvement. La Chine espère que, dans son prochain rapport, l'UNITAD pourra étoffer cette stratégie pour que le Conseil puisse l'examiner.

La menace posée par le terrorisme est bien réelle. Tous les pays doivent défendre un véritable multilatéralisme, mettre de côté les considérations géopolitiques et les préjugés idéologiques et unir leurs forces pour combattre toutes les organisations terroristes désignées comme telles par le Conseil. En collaboration

avec les autres membres du Conseil, la Chine est prête à continuer de promouvoir la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour vos paroles aimables et je vous souhaite plein succès dans votre direction des travaux du Conseil ce mois-ci. À cette fin, vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation.

Le Mexique voudrait exprimer ses remerciements et souhaiter la bienvenue à M. Christian Ritscher, qui a présenté aujourd'hui son premier exposé en sa qualité de Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), et à qui nous souhaitons plein succès dans l'exercice de ses fonctions. Nous saluons la présence du représentant de l'Iraq à la présente séance.

Pour commencer, je note que le rapport fait état d'une transition efficace, qui a permis la continuité du travail d'enquête sur le terrain. C'est assurément une bonne nouvelle. Nous prenons note des avancées concernant le dossier sur les exécutions massives de juin 2014 dans la prison de Badouch, notamment la collecte systématisée de preuves en vue des poursuites judiciaires engagées contre les membres de Daech.

L'enquête sur l'emploi d'armes chimiques par Daech et l'implication de l'Université de Mossoul revêtent une importance particulière. Reconvertir une institution académique pour qu'elle mette au point des armes de destruction massive est véritablement déplorable : c'est contraire au droit international, y compris au droit international humanitaire, et cela représente une abjuration complète des valeurs de culture de la paix inhérentes aux institutions éducatives. Cela nous incite à réfléchir à l'importance de renforcer les outils à la disposition de la communauté internationale et à la nécessité de mettre pleinement en œuvre la résolution 1540 (2004).

Nous sommes heureux que le rapport réitère l'étroite coopération des autorités iraqiennes avec l'UNITAD, en particulier dans trois domaines spécifiques : la numérisation des preuves documentaires ; la formation et l'assistance technique relatives à l'excavation de charniers ; et l'organisation de cours de droit pénal international à l'intention des juges. Nous prenons également note du travail du Groupe de l'UNITAD chargé de la criminalité financière, s'agissant d'enquêter

sur le financement et la gestion des ressources de Daech. Mieux comprendre ces activités pourrait être crucial pour perturber les opérations qui continuent d'être menées, tout en améliorant les stratégies propres à lutter plus efficacement contre le financement du terrorisme.

Comme nous l'avons mentionné à d'autres occasions, les exhumations de victimes doivent être effectuées avec respect et dans la dignité, afin de favoriser la sérénité psychosociale. Nous notons qu'une nouvelle cérémonie de restitution des dépouilles aux proches concernés a été programmée ce mois dans le village de Kojo. Ces cérémonies commémoratives permettent aux proches des victimes des crimes atroces commis par Daech de faire le deuil auquel elles ont droit.

Enfin, nous réitérons l'importance de veiller à ce que les crimes commis par Daech ne restent pas impunis. Nous sommes convaincus que les preuves qui ont été et continuent d'être collectées par l'UNITAD donneront aux tribunaux nationaux et internationaux, y compris la Cour pénale internationale, les moyens de poursuivre et de juger les responsables de ces atrocités. À cet égard, nous nous félicitons du jugement rendu cette semaine par un tribunal de Francfort à l'encontre de Taha al-Jumailly, premier membre de Daech à être jugé pour génocide contre la communauté yézidie. La vérité, associée à l'administration de la justice, est le meilleur moyen de réparer le tissu social et de construire une paix durable.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, Monsieur le Président, à l'entame de la saison hivernale du Conseil. Je profite de cette occasion pour remercier également la délégation mexicaine de sa présidence très réussie en novembre.

Nous saluons la présence de M. Christian Ritscher, Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Nous espérons que, sous cette nouvelle direction, l'Équipe d'enquêteurs redoublera d'efforts pour assurer la collecte et l'analyse objectives et impartiales des preuves des crimes commis par Daech en Iraq.

Nous avons examiné avec attention le septième rapport de l'Équipe d'enquêteurs, et avons apprécié l'exposé riche d'informations. Nous saluons l'achèvement du document d'information concernant l'enquête sur l'exécution massive de prisonniers chiites à

la prison de Badouch, dans l'ouest de Mossoul, qui avait été saisie par les militants de Daech. Les crimes qui y ont été commis sont inexcusables. Tous les responsables doivent être punis comme ils le méritent.

Nous prenons bonne note du rythme satisfaisant des enquêtes sur la mise au point et l'emploi, par les terroristes, d'armes chimiques et biologiques. Il ne fait aucun doute qu'elles ont été utilisées par des terroristes. Les combattants de Daech ont agi de manière similaire dans d'autres pays que l'Iraq. La délégation russe salue les faits nouveaux importants survenus dans les enquêtes sur les crimes contre les communautés turkmènes sunnite, chrétienne, kaka'i, shabak et chiïte.

Nous espérons que l'UNITAD entretiendra cet élan, sans y sacrifier la qualité de son travail, d'autant que les outils technologiques de pointe dont elle dispose le permettent. En s'appuyant sur les nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, et autres, l'Équipe peut recueillir des preuves et les analyser avec succès. La Fédération de Russie prend acte des progrès technologiques modernes et encourage à en tirer parti dans les enquêtes, dans la mesure où cela ne contredit pas le critère de pertinence et de recevabilité des preuves.

Nous espérons que les autorités irakiennes pourront bientôt avoir accès aux preuves recueillies, comme le prescrit la résolution 2379 (2017), qui prévoit que les autorités irakiennes compétentes sont les premiers destinataires des preuves recueillies par l'Équipe. L'absence de législation nationale spécialisée ne doit pas nuire à la mise en œuvre du mandat de l'Équipe d'enquêteurs, tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité.

Nous sommes convaincus que le fait d'accorder à l'Iraq l'accès aux preuves recueillies accélérera le processus propre à faire en sorte que les responsables de crimes internationaux répondent de leurs actes.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la présidence mexicaine, l'Ambassadeur de La Fuente Ramírez et son équipe, de leur excellent travail au mois de novembre. Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Soyez assuré de notre plein appui. Je remercie le Conseiller spécial Christian Ritscher de son rapport. Je salue la présence du Représentant permanent de l'Iraq à la séance d'aujourd'hui.

Nous accueillons favorablement le septième rapport de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), qui présente les progrès réalisés par l'Équipe ces six derniers mois. Nous prenons note avec satisfaction des résultats obtenus par l'UNITAD malgré les défis politiques et sécuritaires qui marquent son environnement opérationnel et les restrictions dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous attendons avec intérêt que soient ouvertes les premières poursuites de membres de Daech pour crimes internationaux, comme le prévoit la résolution 2379 (2017). Nous jugeons encourageants l'approche novatrice adoptée par l'Équipe d'enquêteurs et les résultats qu'elle obtient. Le fait d'intégrer continuellement des outils technologiques de pointe dans les travaux de l'UNITAD s'est révélé efficace pour collecter et analyser une quantité de preuves en augmentation rapide, dans le cadre du projet de numérisation.

Nous suivons de près les enquêtes de l'Équipe sur l'emploi, en 2014 et 2016, d'armes chimiques et biologiques par Daech en Iraq. Les atrocités liées aux armes chimiques, comme le confirme le rapport de l'Équipe, ne peuvent être passées sous silence.

Nous réaffirmons l'appui ferme et sans faille du Viet Nam à la non-prolifération des armes de destruction massive. Les armes chimiques, qui frappent aveuglément et sont inhumaines, peuvent avoir des effets à long terme sur la vie humaine et l'environnement. Ma délégation condamne sans équivoque l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et en toute circonstance. Nous remercions le Conseiller spécial et son équipe de leurs efforts et attendons avec intérêt le parachèvement du document d'information sur cet axe de l'enquête.

Dans ce contexte, nous félicitons l'UNITAD du renforcement de sa coopération avec le Gouvernement irakien et encourageons l'Équipe à continuer de prodiguer formations et autres formes d'assistance en matière de renforcement des capacités aux autorités locales aux fins des poursuites à venir contre les membres de Daech.

Le fort engagement des autorités irakiennes compétentes et des communautés locales reste un facteur clef dans les enquêtes. La création du Département de la protection des témoins avec l'appui de l'UNITAD constitue une étape importante et louable franchie par

le Gouvernement iraquien. À la lumière des récentes élections en Iraq, nous espérons que l'Équipe continuera d'apporter son soutien à l'établissement d'une base juridique permettant de poursuivre les membres de Daech en Iraq pour des crimes internationaux.

Enfin, nous nous félicitons vivement de l'appui que les États Membres et les organisations internationales apportent à l'UNITAD par la mise à disposition d'experts et de fonds. Cela témoigne de l'engagement fort de la communauté internationale à lutter contre le terrorisme et à prévenir la résurgence de Daech.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je remercie le Mexique de nous avoir guidés au cours du dernier mois avec à la clef des résultats si positifs. Je félicite M. Christian Ritscher de sa nomination en tant que Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), et je le remercie de son exposé.

Le Kenya se félicite des progrès réalisés par l'Équipe d'enquêteurs, comme en témoigne son septième rapport, et salue les contributions apportées par l'UNITAD dans la condamnation historique d'un combattant de Daech en Allemagne cette semaine. Amener ces agents à répondre de leurs actes est d'une importance vitale si nous voulons lutter contre le génocide. Nous réaffirmons notre appui sans équivoque à la poursuite des membres de ce groupe, non seulement pour leurs actes terroristes, mais aussi pour les crimes connexes, notamment les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, dont ils se sont rendus responsables.

Nous rappelons les crimes atroces commis par Daech sous l'impulsion de son idéologie extrémiste, dont l'élément central est l'instrumentalisation d'un choc des identités et l'intolérance face à la diversité, ce qui le conduit par définition, outre la violence, à encourager l'exclusion, la marginalisation et la victimisation fondées sur l'appartenance ethnique et la religion. Cette idéologie a malheureusement inspiré des mouvements dans le monde entier, y compris en Afrique, où elle continue de déstabiliser nos pays. Nous aimerions que les membres et la communauté internationale se souviennent toujours que l'idéologie de Daech et des affiliés d'Al-Qaïda, comme les Chabab, lorsqu'elle est opérationnalisée et qu'on la laisse s'enraciner, conduit au génocide. C'est son aboutissement logique.

Conformément au mandat de l'UNITAD, qui a pour but d'appuyer les efforts nationaux visant à faire répondre l'EIL de ses crimes, le Kenya se félicite de la priorité accordée par le Conseiller spécial aux contacts avec les hauts responsables du Gouvernement iraquien dès le début de son mandat. Une pleine reddition des comptes dépendra de la coopération avec le Gouvernement iraquien, du renforcement des capacités des autorités iraqiennes et du travail en partenariat avec tous les éléments de la société iraquienne, y compris les groupes de rescapés, les autorités religieuses et les dirigeants communautaires.

Je salue le transfert de compétences par la formation et la technologie ainsi que la fourniture d'équipements aux normes internationales. Le Kenya estime que l'efficacité des institutions judiciaires et de poursuite nationales est essentielle à l'exercice de la souveraineté, et que l'appropriation nationale renforce le processus de responsabilisation. Nous sommes également encouragés par l'accélération des activités sur le terrain au cours du second semestre de cette année, alors que l'UNITAD retrouve un niveau d'effectifs complet, ainsi que par l'appui que l'UNITAD continue d'apporter au Gouvernement dans ses efforts de fouille des charniers associés aux crimes de Daech.

Pour terminer, je salue la bravoure des rescapés et des témoins dont les témoignages rendent possible le travail de l'UNITAD, et j'appuie les mesures supplémentaires prises pour assurer leur sécurité physique et leur bien-être mental, qui doivent être prioritaires.

Je termine en encourageant le Conseil de sécurité à envisager avec le même sérieux et la même exigence en matière de responsabilité les autres crimes commis par d'autres groupes terroristes, notamment en Afrique et dans la Corne de l'Afrique. Nous devons appliquer une seule norme et ne devons pas dévier ni créer deux poids, deux mesures ou une architecture antiterroriste à deux voies au sein du Conseil de sécurité.

M^{me} Dime-Labille (France) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter tous nos vœux de réussite et de succès pour cette présidence qui intervient à la suite de l'excellente présidence du Mexique. Je tiens à féliciter M. Christian Ritscher pour sa nomination en tant que Conseiller spécial et nouveau responsable de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Je le remercie pour la présentation du septième rapport

du mécanisme chargé de recueillir des éléments de preuve concernant des actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide et surtout félicite l'Équipe pour le travail accompli ces derniers mois.

La France se félicite du dialogue engagé par l'UNITAD avec toutes les composantes de la société iraquienne : il est essentiel que les familles de celles et ceux qui ont été victimes des atrocités commises par Daech puissent être associées au travail mené par les enquêteurs.

Je salue la présence de l'Ambassadeur d'Iraq qui traduit une nouvelle fois l'engagement de l'Iraq à travailler étroitement avec la communauté internationale et avec l'UNITAD pour que justice soit rendue à toutes les victimes des crimes commis par Daech sur son territoire.

S'agissant du rapport, nous prenons acte des importants progrès accomplis depuis la présentation du dernier rapport (voir S/2021/419). Je tiens à relever notamment l'achèvement d'un troisième dossier relatif à l'enquête sur le massacre de prisonniers majoritairement chiites à la prison de Badouch le 10 juin 2014 ; les avancées réalisées dans le cadre de l'enquête ouverte concernant le développement et l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par Daech contre des populations civiles en Iraq entre 2014 et 2016 ; ainsi que la mise en œuvre de la stratégie conjointe de fouille des charniers. À cet égard, le travail ayant permis le démarrage des fouilles près de la prison de Badouch et l'organisation prochaine d'une cérémonie de restitution des restes des victimes des massacres perpétrés dans le village de Kocho sont autant d'étapes importantes.

Malgré les défis liés à la maladie à coronavirus (COVID-19), le mécanisme s'est donné les moyens de parvenir à des résultats en mettant en œuvre des solutions créatives et innovantes. La pandémie a donné une nouvelle pertinence à la stratégie développée par l'Équipe d'intégrer des outils technologiques, tels que l'intelligence artificielle, au service de la caractérisation des chefs d'accusation, en vue d'optimiser les futures poursuites ouvertes contre les membres de Daech.

Les progrès et la réussite du mécanisme sont le résultat de la très bonne coopération avec l'Iraq dont témoigne le partage d'informations sur le financement des crimes commis par Daech, qui a notamment permis à l'UNITAD de découvrir des preuves détaillant le fonctionnement administratif interne de la trésorerie

centrale de Daech et la manière dont celle-ci a directement soutenu sa capacité à commettre ses crimes.

Il nous paraît par ailleurs important que l'UNITAD poursuive la sensibilisation des autorités judiciaires iraqiennes sur le mandat du mécanisme défini par la résolution 2379 (2017), du 21 septembre 2017, notamment au travers de la formation des juges d'instruction iraqiens au droit pénal international et à l'élaboration de dossiers d'accusation et de poursuites contre les membres de Daech pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

Il est important de rappeler la position constante de l'ONU de non-transmission d'éléments dans le cadre de procédures judiciaires impliquant la possibilité de condamnation à mort, où que ce soit. Le cadre législatif permettant de traduire en justice les membres de Daech dans le respect des standards et principes les plus élevés en matière de droits de l'homme doit être finalisé. Nous encourageons les autorités iraqiennes à poursuivre leurs efforts en la matière, d'autant que le contexte y est favorable, avec l'élection d'un nouveau Parlement.

La situation des victimes est un élément fondamental. Nous accueillons avec satisfaction les efforts du Conseiller spécial et de l'Équipe pour offrir un soutien psychologique aussi bien aux victimes survivantes qu'aux témoins.

Pour conclure, je souhaite réaffirmer l'engagement de la France aux côtés des Iraquiens dans la lutte contre le terrorisme, y compris au sein de la coalition internationale contre Daech. L'Iraq est l'un de nos partenaires clés dans la région et pourra continuer à compter sur notre soutien.

Plus largement, notre engagement pour le pays et pour sa souveraineté a été illustré par la Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat, organisée le 28 août 2021 par l'Iraq en étroite coopération avec la France. La tenue de cet événement a permis d'initier une dynamique positive qui a été poursuivie à l'occasion de la réunion ministérielle de suivi qui s'est tenue le 21 septembre en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La lutte contre l'impunité de tous les auteurs de crimes est un impératif pour la stabilisation, la reconstruction et la réconciliation du peuple iraquien dans son ensemble.

Le Conseil doit rester mobilisé pour empêcher la résurgence de Daech sous toutes ses formes. Cela passe

à la fois par une mobilisation renouvelée de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes pour enquêter sur les chaînes de commandement de Daech et par la poursuite de son soutien aux efforts entrepris par les autorités iraqiennes en matière de lutte contre le terrorisme.

Mme Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous adresse nos chaleureuses félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Vous pouvez compter sur notre plein appui. Je tiens également à féliciter notre collègue, M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, et sa délégation pour l'excellence de leur présidence. Je remercie M. Ritscher pour son rapport et son exposé de ce matin. Nous l'assurons du soutien de l'Irlande dans l'accomplissement de son important mandat. Je souhaite également la bienvenue à notre collègue M. Bahr Aluloom, Représentant permanent de l'Iraq, à la séance d'aujourd'hui.

Il est clair que l'important travail de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) pour assurer l'application du principe de responsabilité et le soutien aux survivants des crimes perpétrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) s'est accéléré au cours de la période considérée. L'achèvement d'un troisième dossier lié au massacre de prisonniers majoritairement chiites à la prison centrale de Badouch, ainsi que des enquêtes avancées sur les crimes financiers de l'EIIL, sont des exemples de ces progrès.

L'Irlande tient à reconnaître la coopération des autorités iraqiennes avec l'Équipe, sans laquelle de tels progrès n'auraient pas été possibles. Nous félicitons également l'UNITAD d'avoir relevé le défi posé par les énormes quantités de preuves numériques en utilisant des solutions technologiques créatives, en particulier pendant la pandémie.

L'instauration d'un climat de confiance et l'apport d'un soutien adapté au genre et à l'âge des victimes sont essentiels pour encourager les victimes de crimes commis par l'EIIL qui sont membres de communautés vulnérables et marginalisées à partager réellement leurs histoires. Nous reconnaissons donc les efforts consentis par l'Équipe d'enquêteurs et le Gouvernement iraquien pour impliquer de manière significative les survivants et les victimes dans les efforts de responsabilisation. Nous avons été heureux de voir le détail du rapport sur

la gamme de soutiens que l'Équipe d'enquêteurs offre aux victimes et aux survivants, y compris la fourniture de mesures de soutien psychosocial pour encourager les membres de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queer à se manifester.

S'il est crucial d'apporter un soutien et des réparations aux victimes et aux survivants, il est également essentiel d'obliger les auteurs à répondre de leurs crimes. Dans le contexte de l'Équipe d'enquêteurs, cela signifie passer de la collecte de preuves à des procès basés sur des preuves.

Nous nous félicitons de l'intention de l'Équipe d'enquêteurs de privilégier le soutien aux autorités iraqiennes afin de garantir l'adoption d'une législation nationale permettant de poursuivre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide au cours des six prochains mois. Une telle législation marquerait une autre étape importante pour l'Iraq dans son cheminement vers l'application du principe de responsabilité pour les atrocités criminelles commises par l'EIIL. L'Irlande encourage les actions concrètes à cette fin. Il est bien sûr essentiel de veiller à ce que les procédures pénales soient conformes au droit international des droits de l'homme. À cet égard, je tiens à rappeler l'opposition sans équivoque de l'Irlande au recours à la peine de mort dans tous les cas et en toutes circonstances.

Par ailleurs, l'aide au renforcement des capacités fournie par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies aux autorités iraqiennes est essentielle pour parvenir à une application totale du principe de responsabilité. Nous demandons instamment la poursuite de ce travail important concernant la numérisation des preuves, les exhumations de dépouilles enfouies dans des charniers et la formation des juges au droit pénal international.

Compte tenu de l'ampleur et de la nature des crimes commis par l'EIIL contre des citoyens iraqiens, nous avons pour objectif collectif de faire en sorte que les responsables rendent des comptes. Le renforcement de l'aide apportée par l'Équipe d'enquêteurs aux procédures nationales dans différentes juridictions est donc une bonne chose.

Nous notons en particulier l'arrêt rendu dans l'affaire mentionnée par le Conseiller spécial Ritscher dans son exposé. Il s'agit des premières poursuites engagées contre un membre de l'EIIL pour des crimes internationaux sur la base des preuves fournies par l'Équipe d'enquêteurs et de la toute première condamnation d'un membre de l'EIIL pour génocide à l'encontre de la

communauté yazidie, et c'est donc un rappel important de la valeur de l'Équipe pour rendre justice aux victimes et aux survivants des crimes commis par l'EIIL. À cet égard, l'Irlande félicite l'Allemagne et tous les États qui ont engagé des procédures devant leurs tribunaux nationaux pour poursuivre les atrocités criminelles commises par des membres de l'EIIL.

La mise au point et l'utilisation par l'EIIL d'armes chimiques et biologiques sont odieuses et inacceptables. Nous nous félicitons de la mise à jour fournie par le Conseiller spécial sur l'enquête concernant l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL, y compris les progrès des enquêtes sur l'impact des attaques de Taza, notamment les préjudices liés au genre. Nous attendons avec intérêt l'achèvement de ce dossier particulier en 2022.

Qu'il me soit permis de conclure en réitérant le soutien indéfectible de l'Irlande au travail important de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes pour assurer l'application du principe de responsabilité et la justice pour les victimes et les survivants des crimes de l'EIIL.

Mme Mark (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Nous commençons par féliciter M. Christian Ritscher pour sa nomination au poste de Conseiller spécial et de Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) et nous nous félicitons de son exposé complet de ce matin. Nous sommes convaincus que son expertise le rend apte à diriger l'Équipe d'enquêteurs dans l'accomplissement de son mandat.

L'adoption de la résolution historique 2379 (2017) portant création de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes était fondée sur la nécessité d'assurer la responsabilité des crimes répréhensibles perpétrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Ces dernières années, l'Équipe a franchi un certain nombre d'étapes dans ses enquêtes sur ces crimes, notamment l'achèvement de deux dossiers au cours de la période de référence précédente, portant sur les crimes commis contre la communauté yazidie à Sinjar et le massacre de cadets non armés près de Tikrit.

Dans ce contexte, nous saluons les efforts entrepris pour tirer parti de ces réalisations par la

finalisation d'un dossier supplémentaire concernant les crimes commis par l'EIIL dans et autour de la prison centrale de Badouch en juin 2014. Nous nous félicitons également des progrès réalisés dans les enquêtes de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies sur la mise au point et l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL. Dans cette optique, nous rappelons notre position inflexible selon laquelle l'utilisation d'armes chimiques, quelles que soient les circonstances, constitue une violation flagrante du droit international et ne doit pas être autorisée en toute impunité.

L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies continue d'adopter une approche innovante pour la collecte, la documentation et l'analyse des preuves des crimes commis par l'EIIL, dont la préservation est essentielle pour faciliter la poursuite de ses membres. Nous notons l'expansion de la collecte de preuves documentaires de l'Équipe dans le contexte du projet de numérisation en cours et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'application Zeteo, qui a été décrite comme une innovation révolutionnaire dans le domaine de l'analyse des preuves.

À cet égard, nous reconnaissons les contributions financières apportées par les États Membres à l'appui de ce travail transversal. Nous reconnaissons l'approche proactive du Conseiller spécial pour renforcer la coopération avec les hauts responsables du Gouvernement iraquien, le système judiciaire iraquien et d'autres autorités. En plus de veiller à ce que le travail de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies reflète un partenariat commun avec les autorités iraqiennes, nous saluons les efforts déployés par l'Équipe pour renforcer les capacités des autorités iraqiennes, notamment en apportant un soutien aux juges d'instruction iraqiens pour l'élaboration de dossiers en vue de la poursuite des membres de l'EIIL et en améliorant l'infrastructure technique des autorités nationales compétentes chargées des activités d'excavation des charniers. Si nous saluons l'approche constructive du Gouvernement en matière de coopération et de collaboration avec l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies, nous rappelons que celle-ci doit s'acquitter de son mandat sans empiéter sur la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Iraq.

À la suite des élections historiques du 10 octobre, le Conseil de sécurité et la communauté internationale sont animés d'un grand élan en faveur de la création d'un Iraq pacifique, sûr et prospère. Néanmoins, cet objectif ne peut être atteint sans garantir la justice

pour les victimes des crimes de l'EIL, car la justice et la paix se renforcent mutuellement. Nous exhortons le Gouvernement iraquien à rester ferme dans son engagement à assurer la responsabilité des crimes commis par l'EIL, notamment en poursuivant l'examen de la législation nationale qui permettra de poursuivre les membres de l'EIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

Saint-Vincent-et-les Grenadines restera solidaire du Gouvernement et du peuple iraqiens, en particulier pour les aider à établir les responsabilités pour les crimes perpétrés, ce qui n'est pas une question de choix mais de devoir.

Mme Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Niger de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et nous remercions sincèrement le Mexique pour le brio avec lequel il a dirigé nos travaux en novembre. Je souhaite la bienvenue à la présente séance au représentant de l'Iraq.

Je félicite M. Ritscher de sa récente nomination au poste de Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Nous accueillons avec satisfaction son rapport détaillé et nous le remercions de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui.

La Norvège continue d'appuyer fermement le mandat de l'UNITAD. Les travaux de l'Équipe chargée de concourir à amener Daech à répondre de ses crimes internationaux commis en Iraq sont essentiels en vue de rétablir l'état de droit et de faire en sorte que les victimes et les rescapés obtiennent justice – deux conditions indispensables pour l'instauration d'une paix durable.

Même si Daech a été vaincu sur le plan territorial, la situation générale concernant ce groupe terroriste en Iraq est préoccupante. Il continue de démontrer sa capacité et sa volonté de commettre des actes odieux. Nous devons donc, en tant que communauté internationale, rester vigilants. À cet égard, la Norvège juge encourageant de constater que, depuis le dernier exposé présenté par l'ancien Conseiller spécial au Conseil (voir S/2021/460, annexe I), plusieurs évolutions positives sont intervenues dans les travaux de l'UNITAD. Nous félicitons l'Équipe d'avoir achevé son descriptif sur l'enquête concernant le massacre de prisonniers principalement chiites à la prison de Badouch en juin 2014. Cela constitue une avancée importante et vient consolider les progrès accomplis au

cours de la dernière période considérée, durant laquelle l'Équipe avait parachevé ses deux premiers descriptifs.

Nous relevons également avec satisfaction qu'au sein de l'Équipe, les travaux du Groupe chargé de la criminalité financière se poursuivent, en particulier en ce qui concerne les enquêtes sur la trésorerie de Daech, Bayt al Mal. Le mois dernier, la réunion publique conjointe du Comité contre le terrorisme et du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés nous a rappelé une fois de plus la nécessité de prévenir et d'endiguer les flux financiers pour affaiblir les capacités des terroristes. Nous nous félicitons également des progrès qui continuent d'être accomplis dans le cadre de nombreuses autres enquêtes, notamment sur l'utilisation par Daech d'armes chimiques et biologiques, ainsi que sur ses crimes contre la communauté sunnite. Ce dernier dossier est important en ce qu'il montre que Daech s'en est pris à toutes les composantes de la société iraquienne. Il importe de le reconnaître pour favoriser la réconciliation nationale.

Je voudrais à présent souligner trois priorités transversales que la Norvège considère déterminantes pour les travaux en cours de l'UNITAD.

La première est l'application du principe de responsabilité. La quantité et la qualité des éléments de preuve recueillis par l'UNITAD sont réellement impressionnantes. Néanmoins, ce mécanisme n'a jamais eu pour objet de demeurer un dépositaire ; il importe que les éléments de preuve soient utilisés dans le cadre des procédures judiciaires pour amener les membres de Daech à répondre de leurs actes. C'est pourquoi nous aurions souhaité que le rapport du Conseiller spécial fournisse davantage d'informations sur l'état d'avancement des discussions entre l'UNITAD et les autorités iraquiennes concernant un accord de partage des éléments de preuve. Nous espérons que l'accord conclu sur la question des crimes financiers servira de modèle à cet égard.

La deuxième priorité est la protection des civils, notamment les enfants, qui est une priorité absolue pour la Norvège. Nous notons avec satisfaction que le Groupe d'enquête sur les crimes de genre et les crimes contre les enfants a considérablement avancé dans ses enquêtes sur les crimes commis contre des enfants. Il est également très encourageant que le Groupe ait recueilli des éléments de preuve supplémentaires sur la portée

des crimes fondés sur le genre commis par Daech, notamment l'esclavage sexuel, le viol et les persécutions. Nous sommes satisfaits d'apprendre qu'un programme de formation approfondie pour mener des entretiens médico-légaux avec des enfants a été mis sur pied. C'est absolument primordial pour empêcher que les enfants qui ont été utilisés durant le conflit ne soient victimes à nouveau, cette fois du système judiciaire.

Les travaux de l'Équipe d'enquêteurs sont indispensables à la stabilisation et au développement à long terme de l'Iraq après la défaite territoriale de Daech. La Norvège juge encourageants les progrès accomplis par l'Équipe en matière de coopération avec les autorités et le système judiciaire iraqiens en vue de rendre la justice pour les victimes et les rescapés des crimes de Daech. Elle peut compter sur l'appui continu de la Norvège dans ses efforts visant à établir la responsabilité des crimes internationaux commis par Daech en Iraq et à obtenir justice pour les victimes et les rescapés.

Mme Elmansouri (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je tiens à remercier le Mexique d'avoir présidé le Conseil de sécurité le mois dernier. Je salue la participation de l'Ambassadeur de l'Iraq à la présente séance. Je tiens à remercier M. Ritscher de son exposé et à lui renouveler nos félicitations pour sa nomination au poste de Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD).

Je tiens également à saluer les progrès accomplis par l'Équipe d'enquêteurs depuis le début de son mandat, en particulier le fait qu'elle a su s'adapter rapidement face aux restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et les avancées qu'elle a réalisées à plusieurs niveaux au cours de la période considérée, notamment la collecte et le stockage de données et d'éléments de preuve, le renforcement des capacités des autorités iraqiennes et les partenariats avec divers acteurs iraqiens, à commencer par la société civile et les victimes.

La Tunisie se félicite de l'ouverture d'une troisième enquête sur le crime de génocide commis à la prison de Badouch et salue l'enquête en cours sur l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par Daech, ainsi que le transfert d'éléments de preuve sur le financement du terrorisme. Cela nous permet d'avancer

vers la création d'une base de données rassemblant les preuves bien établies en vue de garantir l'application du principe de responsabilité. Par ailleurs, nous nous félicitons que l'Équipe d'enquêteurs utilise des technologies de pointe pour collecter et analyser les éléments de preuve, en particulier grâce à la technique de reconnaissance faciale automatique dénommée Zeteo et à la numérisation de documents. Nous saluons les partenariats techniques établis pour garantir l'application du principe de responsabilité.

Nous saluons également l'approche de l'Équipe d'enquêteurs résolument ancrée dans la dimension de genre, les droits des minorités, les droits de la personne et les droits des témoins et des personnes qui ont réussi à s'échapper. Des informations devraient être communiquées sur ces catégories de personnes et il importe de s'attacher en priorité aux violences sexuelles et fondées sur le genre qui ont été commises.

Ces progrès n'auraient pas été possibles sans l'aide des autorités iraqiennes, que nous félicitons. En outre, la coopération avec les autorités iraqiennes se poursuit dans les domaines du renforcement des capacités et de l'échange de connaissances. Nous appelons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à continuer de fournir un appui politique et financier et des ressources humaines à l'Iraq pour faire en sorte que l'Équipe d'enquêteurs puisse s'acquitter de son mandat. Le Conseil de sécurité ne doit pas perdre de vue la raison principale de la création de l'Équipe d'enquêteurs en application de la résolution 2379 (2017), à savoir la collecte et l'analyse d'éléments de preuve et leur transfert aux autorités iraqiennes, dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et de sa compétence pour connaître des crimes perpétrés sur son territoire.

Pour terminer, nous souhaitons que l'Équipe d'enquêteurs parvienne à des résultats tangibles et concrets selon un calendrier précis et sans conditions préalables. Cela nous permettra de garantir l'établissement des responsabilités et de promouvoir la reconstruction, conformément à la lettre adressée par l'Iraq au Président du Conseil de sécurité le 16 septembre.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vous pouvez compter sur notre appui pendant votre présidence. Je tiens également à remercier le Mexique pour sa présidence très productive et couronnée de succès. Je souhaite la bienvenue au Conseiller spécial Christian Ritscher et le remercie de

son exposé détaillé. Je salue en outre la présence du Représentant permanent de l'Iraq à cette séance.

L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a commis des atrocités inhumaines contre le peuple iraquien. Parmi les victimes des crimes odieux commis par l'EIIL en Iraq figurent également 39 ressortissants indiens. L'EIIL a délibérément pris pour cible des civils innocents, notamment des femmes et des enfants, sans discrimination. Les membres de l'EIIL ont systématiquement commis des actes de génocide, des actes de torture, des viols, l'esclavage et des enlèvements sur l'ensemble du territoire contrôlé par l'EIIL en Iraq et en Syrie. Le septième rapport du Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) met une nouvelle fois en évidence les crimes odieux commis par l'EIIL.

L'UNITAD contribue à lutter contre l'impunité dont jouissent les terroristes et à faire en sorte que les auteurs des crimes commis par l'EIIL en Iraq répondent de leurs actes. L'application du principe de responsabilité pour ces crimes, notamment ceux commis contre les communautés minoritaires en Iraq, est essentielle pour faciliter la réconciliation et instaurer une paix pérenne en Iraq. Les enquêtes en cours sur les attaques contre les chrétiens, les sunnites, les Kaka'i, les shabak et les chiites turkmènes et la consolidation des premiers dossiers concernant les attaques contre la communauté yézidie faciliteront les efforts du Gouvernement iraquien en faveur de la réconciliation nationale.

Nous nous félicitons du partenariat et de la coopération étroite entre les autorités iraquiennes et l'UNITAD. Ils sont essentiels à l'exécution efficace du mandat de l'UNITAD. Les activités conjointes menées par les experts du Gouvernement iraquien et de l'UNITAD en matière d'enquêtes, d'exhumation de fosses communes et de constitution de dossiers permettront de renforcer les capacités au sein du système national d'enquêtes et de poursuites afin de garantir l'application du principe de responsabilité à long terme pour les crimes odieux perpétrés par l'EIIL. Il en est de même pour l'appui important apporté par l'UNITAD à la numérisation des éléments de preuve en possession des autorités iraquiennes et des dossiers du système judiciaire iraquien ayant trait à l'EIIL.

Le dernier rapport semestriel du Secrétaire général (S/2021/682) sur la menace que représente l'EIIL pour la paix et la sécurité internationales a attiré l'attention

sur l'expansion continue de ce groupe terroriste et des groupes qui lui sont affiliés dans de nombreuses régions de l'Afrique et de l'Asie, notamment dans notre région. Par conséquent, nous pensons que les enquêtes de l'UNITAD faciliteront nos efforts en matière de lutte contre l'EIIL et le terrorisme. En particulier, les enquêtes de l'UNITAD sur l'administration interne de la trésorerie de l'EIIL peuvent fournir des informations précieuses sur les flux financiers de l'EIIL et sur les moyens d'entraver les flux de ressources destinées à l'EIIL et aux groupes qui lui sont affiliés dans d'autres régions du monde. Dans le cadre de l'élargissement de la portée des enquêtes financières de l'UNITAD, il faut également examiner les sources externes de financement de l'EIIL.

Nous prenons note des efforts proactifs déployés par l'UNITAD pour partager avec les autorités iraquiennes les résultats de ses enquêtes sur les crimes financiers de l'EIIL. Cela doit également s'étendre aux autres preuves et informations recueillies par l'équipe d'enquêteurs. Il est regrettable qu'après plus de trois ans, l'UNITAD n'a pas encore été en mesure de répondre pleinement aux exigences du Gouvernement iraquien en matière de preuves, en raison d'une interprétation différente du mandat de l'UNITAD. Nous espérons que cette situation sera bientôt rectifiée et que les lacunes existantes seront comblées.

Nous nous félicitons de la poursuite des enquêtes de l'UNITAD sur la mise au point et l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par l'EIIL en Iraq. L'Inde condamne fermement l'emploi d'armes chimiques, n'importe quand et quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. L'utilisation par l'EIIL de l'Université de Mossoul pour mettre en œuvre un programme systématique de fabrication de substances chimiques et biologiques en vue de les utiliser comme armes est particulièrement préoccupante. L'Inde n'a cessé de souligner la grave menace que l'acquisition d'armes de destruction massive par l'EIIL et d'autres groupes terroristes représente pour la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit accorder davantage d'attention à cette question, car ce modèle pourrait être reproduit par des groupes terroristes dans d'autres régions.

La semaine dernière, l'Inde et plusieurs autres pays ont rendu hommage aux victimes des ignobles attentats terroristes perpétrés le 26 novembre 2008 à Mumbai. Qu'il s'agisse de Mumbai ou de Mossoul, l'Inde est fermement convaincue que la crédibilité de notre

lutte collective contre le terrorisme ne sera renforcée que lorsque nous pourrons garantir l'application du principe de responsabilité pour les actes de terreur graves et inhumains commis par les terroristes. Nous devons prendre des mesures fermes contre ceux qui encouragent, appuient et financent le terrorisme.

Le peuple iraquien a fait d'immenses sacrifices dans le cadre de la lutte contre l'EIIL. Il faut rendre justice aux victimes des crimes de l'EIIL et à leurs familles. Cela ne sera possible que si les auteurs de ces atrocités rendent des comptes. La pleine mise en œuvre du mandat de l'UNITAD, en temps voulu, contribuerait à rendre justice aux personnes concernées. Je réaffirme une fois de plus que l'Inde est prête à apporter son appui à l'UNITAD à cet égard.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Moi aussi, je m'associe aux autres orateurs pour féliciter le Mexique pour sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité, et je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre accession à ces fonctions ce mois-ci. Je salue la présence de M. Ritscher à la présente séance, et je le remercie de son aperçu détaillé des enquêtes en cours sur les crimes commis en Iraq par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Nous nous réjouissons d'entendre qu'au cours de la période à l'examen, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) a pleinement rétabli sa capacité opérationnelle sur le terrain.

Cette semaine, à l'occasion d'une réunion selon la formule Arria sur l'application du principe de responsabilité en Syrie, nous avons entendu parler des difficultés qui se posent en matière de collecte des éléments de preuve sur les crimes de guerre commis en Syrie. Je pense que l'excellent travail de l'UNITAD peut servir d'exemple pour montrer comment nous pouvons mettre fin à l'impunité et aider à rendre justice aux victimes au moyen d'une approche globale.

Je souligne l'importance de la poursuite des travaux de l'UNITAD, par l'entremise des unités spéciales respectives, sur les questions liées aux violences sexuelles et fondées sur le genre et aux crimes commis contre des enfants, ainsi que l'importance de la protection des témoins et d'un appui psychologique aux témoins et aux survivants.

L'Estonie appuie pleinement l'UNITAD dans ses efforts visant à renforcer les capacités des autorités iraqiennes, et salue les progrès importants réalisés

en termes d'utilisation de nouvelles ressources et d'innovations techniques. En particulier, je voudrais mettre en exergue le projet de numérisation des éléments de preuve, qui a permis d'archiver et de numériser plus de 2 millions de pages de documents au cours de la période considérée.

Une coordination étroite avec les autorités iraqiennes doit rester une priorité pour l'UNITAD. Cette coopération permet de faciliter l'arrestation de personnes soupçonnées d'être des membres actifs de l'EIIL, ce qui contribue à renforcer la sécurité en Iraq. Il s'agit d'une étape importante qui, à mon avis, ouvre la voie à des activités conjointes encore plus importantes à l'avenir.

J'attends avec impatience le lancement de la série de dialogues interconfessionnels en janvier 2022. Ces initiatives lancées par l'UNITAD, en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, permettront d'approfondir le dialogue avec les communautés religieuses locales.

L'Estonie se félicite des travaux de l'UNITAD, car ils apportent une contribution importante à l'application du principe de responsabilité en Iraq, dans le plein respect des principes et des meilleures pratiques de l'ONU.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité au Conseiller spécial Ritscher. Nous nous félicitons de sa présence parmi nous aujourd'hui, dans son nouveau rôle de Conseiller spécial et de Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). L'expérience qu'il a acquise dans son pays d'origine en matière de poursuites contre des membres présumés de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pour le génocide commis contre la communauté yézidie en Iraq est un atout précieux dans notre quête commune de justice pour les milliers de victimes de l'ignoble campagne de l'EIIL. Je le remercie de son exposé d'aujourd'hui.

Les États-Unis d'Amérique ont établi en 2016 que l'EIIL avait commis des actes de génocide, des crimes contre l'humanité et des actes de nettoyage ethnique.

Les États-Unis se tiennent aux côtés des victimes pour veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes. L'UNITAD est indispensable à cet effort. Nous entendons continuer d'œuvrer avec l'UNITAD pour faire en sorte que les preuves des atrocités commises

par Daech soient collectées, traitées et partagées afin que les tribunaux nationaux puissent mener l'enquête et poursuivre les responsables de ces atrocités, y compris les combattants terroristes étrangers.

Dans ce sens, nous nous sommes réjouis aujourd'hui d'entendre le Conseiller spécial évoquer le succès de l'UNITAD s'agissant d'aider les autorités iraqiennes à convertir les preuves documentaires en fichiers numériques consultables. Plus de 2 millions de documents ont déjà été numérisés, et l'UNITAD fournit ainsi des services essentiels au peuple iraquien et à la communauté internationale dans leur quête de justice. En outre, comme nous l'avons entendu ce matin, l'enquête menée par l'UNITAD a permis d'établir que, au matin du 10 juin 2014, les forces de Daech ont attaqué la prison centrale de Badouch, près de Mossoul, qui comptait environ 3 000 prisonniers, et ont exécuté plusieurs centaines de prisonniers majoritairement chiites. L'enquête de l'UNITAD sur ce crime odieux marque une étape cruciale dans la quête de justice des familles des victimes.

Nous pensons que l'UNITAD est la plus efficace lorsqu'elle travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Nous l'encourageons donc à continuer de coordonner étroitement ses activités avec le nouveau Gouvernement iraquien afin de faire fond sur la bonne coopération observée dans le passé, et à poursuivre son échanges avec les services de police et de justice iraqiens, ainsi qu'avec la société civile, notamment les groupes de survivants, les organisations non gouvernementales et les autorités religieuses. Les États-Unis exhortent l'Iraq à adopter une législation propre à permettre au Gouvernement iraquien de poursuivre les atrocités criminelles, notamment celles commises par Daech. Une telle autorité est indispensable pour mettre la dernière main à un accord qui permettrait à l'UNITAD, conformément à son mandat, de transmettre des preuves aux autorités iraqiennes compétentes.

Les États-Unis exhortent les États Membres, Iraq compris, à rapatrier et à poursuivre en justice, le cas échéant, leurs citoyens ayant rallié Daech. En outre, il est important que tous les États Membres réhabilitent et réintègrent, selon qu'il conviendra, les membres des familles de ceux qui se sont rendus en Iraq et en Syrie pour rejoindre Daech. Comme le Conseiller spécial peut en témoigner, l'UNITAD a apporté un appui précieux aux États Membres, y compris aux États-Unis, pour

enquêter sur les combattants terroristes étrangers et les poursuivre en justice.

Pour terminer, à travers notre dialogue stratégique avec l'Iraq, les États-Unis ont confirmé leur engagement à appuyer l'intégrité territoriale, la stabilité et la prospérité de l'Iraq. Veiller à ce que Daech réponde de ses atrocités et promouvoir la justice pour les victimes de Daech en Iraq est une étape importante au service de la réconciliation nationale de l'Iraq.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Niger.

Je remercie M. Christian Ritscher pour sa présentation. Je profite également de l'occasion pour le féliciter pour sa nomination et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions à la tête de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Le travail qu'il fait demeure d'une grande portée pour la reddition des comptes pour crimes commis par les terroristes de Daech et, partant, pour la réconciliation entre les Iraquiens.

Nous nous réjouissons déjà des premières condamnations des cadres de Daech, intervenues le 30 novembre en Allemagne, et invitons tous les États à renforcer leur coopération avec l'UNITAD pour traquer, appréhender et remettre à la justice toutes les personnes qui seraient coupables de ces crimes de terrorisme. C'est dans ce cadre que le Gouvernement nigérien a signé, en mai 2019, à Niamey, un accord de coopération avec l'UNITAD, en vue de bénéficier de son expertise dans ce domaine.

Revenant à l'Iraq, on me permettra tout d'abord de saluer la forte coopération entre l'UNITAD et les autorités iraqiennes dans la mise en œuvre de la résolution 2379 (2017), notamment l'assistance concernant des projets de numérisation des données collectées dans le cadre des enquêtes, la fourniture d'équipements techniques pour soutenir l'excauation de sites de fosses communes et, surtout, la formation avancée en droit pénal international pour les juges d'instruction iraqiens.

Nous encourageons M. Ritscher et son équipe d'enquêteurs à persévérer dans la même dynamique afin de finaliser aussi les dossiers relatifs aux autres crimes commis par les combattants de Daech. Sur ce plan, ma délégation se félicite qu'une nouvelle étape ait été franchie dans le travail d'enquête de base de l'Équipe, avec l'achèvement d'un troisième dossier relatif à son

enquête sur le massacre de prisonniers, majoritairement chiites, survenu le 10 juin 2014 à la prison de Badouch. La cérémonie de restitution des dépouilles qui se tiendra au village de Kojo en début décembre permettra à beaucoup de familles de finalement procéder à l'enterrement, conformément aux souhaits et traditions de leur communauté.

De même, les progrès réalisés dans les enquêtes menées par l'UNITAD sur le programme d'armes chimiques de Daech, y compris la reconversion de l'Université de Mossoul en un centre de recherche et de développement de telles armes, sont aussi salutaires.

Toujours dans le chapitre des progrès enregistrés, je voudrais souligner les progrès réalisés dans le travail du Groupe de l'UNITAD chargé de la criminalité financière dans la collecte de preuves concernant le fonctionnement interne de la trésorerie de Daech, ainsi que l'identité des membres de cette organisation qui ont agi en tant que financiers de confiance. Sur ce point, ma délégation tient à noter qu'il est essentiel que ceux qui ont soutenu financièrement les crimes de Daech, ou qui en ont profité, soient tenus pour responsables.

Ainsi, nous réitérons notre soutien à la mise en place d'un accord entre l'UNITAD et la justice iraquienne qui permette le partage d'informations concernant les crimes financiers commis dans le cadre des activités de Daech en Iraq, conformément au mandat de l'Équipe. Cela permettra sans nul doute de renforcer la coopération en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites à l'encontre des personnes qui ont facilité les crimes commis par l'organisation terroriste en Iraq, et qui en ont bénéficié financièrement, qui sont aussi coupables de ces crimes par association.

Pour conclure, ma délégation supporte la poursuite de l'intégration des outils technologiques avancés dans les travaux de l'UNITAD, notamment le partenariat avec Microsoft pour l'utilisation de l'intelligence artificielle pour collecter les données. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'application Zeteo, développée par l'Équipe avec Microsoft, sont une bonne nouvelle.

Enfin, ma délégation voudrait réitérer son soutien aux dispositions de la résolution 2379 (2017), ainsi qu'au travail de l'équipe des enquêteurs de l'UNITAD visant à situer les responsabilités et la reddition de comptes pour les actes pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide commis par les combattants de Daech.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Au nom de l'Iraq, je tiens à remercier l'ONU de ses diverses résolutions, recommandations et décisions concernant mon pays, et je salue les efforts internationaux en cours pour nous aider à poursuivre les terroristes. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et à vous souhaiter plein succès. Je félicite le Mexique de la compétence avec laquelle il a conduit les travaux du Conseil le mois dernier. Je tiens enfin à féliciter M. Ritscher de sa nomination au poste de Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), et je le remercie de son action et de son exposé pour présenter le septième rapport de l'UNITAD.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2597 (2021) approuvant la demande du Gouvernement iraquien de proroger le mandat de l'UNITAD d'une année supplémentaire, jusqu'au 17 septembre 2022. Nous sommes prêts à redoubler d'efforts pour poursuivre les auteurs de crimes, ceux qui ont apporté un appui financier, logistique et cybernétique à ces criminels et ceux impliqués dans le trafic de pétrole et d'antiquités pendant le règne de Daech. Nous nous félicitons également du jugement rendu par la Cour fédérale allemande contre un membre de Daech et espérons que cela est de bon augure pour la suite.

Nous avons écouté l'exposé de M. Ritscher et nous nous félicitons du septième rapport de l'UNITAD, qui décrit les progrès réalisés par l'Équipe en Iraq grâce à sa coopération avec le Gouvernement iraquien et les autorités locales compétentes. L'objectif est d'assurer également l'application du principe de responsabilité au niveau international. C'est pourquoi il faudrait passer des enquêtes et de la collecte de preuves aux procès et à l'extradition des coupables pour qu'ils soient traduits devant la justice iraquienne.

Le septième rapport complète le sixième rapport, mais ne propose pas de mesures concrètes. Le sixième rapport a clairement souligné que les progrès accomplis et les preuves recueillies permettraient de juger les

membres de Daech en Iraq à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Nous espérons que des mesures concrètes et rapides seront prises pour transférer les preuves au Gouvernement iraquien afin que nous puissions entamer des procès au niveau national.

Notre position sur le terrorisme n'a pas changé. Nous continuons de faire ce qu'il faut pour éliminer ce dangereux fléau. Mon gouvernement cherche à renforcer les capacités des autorités compétentes chargées de lutter contre le terrorisme, ainsi que celles du système judiciaire, conformément aux droits de l'homme, à nos engagements internationaux et à la Constitution iraquienne. Nous avons également entamé les préparatifs juridiques nécessaires pour exploiter les preuves au sein des tribunaux nationaux une fois que l'UNITAD nous les aura remises.

À cet égard, le Parlement iraquien a achevé la première lecture du projet de loi relatif à un amendement à la loi n° 10 de 2005 portant création du Tribunal pénal suprême iraquien. Cette loi nous permettra d'utiliser les preuves sur les crimes commis par Daech contre le peuple iraquien. Tout retard dans la remise de ces preuves serait un message inquiétant pour les Iraquiens, les familles des victimes et le Gouvernement iraquien, qui renouvelle chaque année sa confiance dans l'Équipe d'enquêteurs pour rendre justice aux victimes.

Dans ce contexte, l'Équipe d'enquêteurs doit agir dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et de sa compétence concernant les infractions commises sur son territoire contre ses propres citoyens et doit se conformer au mandat qui lui a été confié et qui a été prorogé à la demande du Gouvernement iraquien. Nous devons rétablir la justice et lutter contre l'impunité, et nous espérons que le temps qui passe n'estompera pas les preuves, car asseoir la justice permettra aux victimes de poursuivre le cours de leur vie.

Mon gouvernement suit et évalue le travail réalisé par l'UNITAD cette année. Il est important d'établir un plan stratégique avec le Comité national de coordination iraquien afin d'atteindre les objectifs de l'Équipe. Dans le même temps, l'Iraq continuera à coopérer avec l'Équipe d'enquêteurs et lui fournira l'assistance nécessaire grâce au Comité que je viens de mentionner. Tout cela doit être mené dans le plein respect de la souveraineté iraquienne et de la compétence de l'Iraq en ce qui concerne les infractions commises sur le territoire de mon pays contre mes concitoyens. L'utilisation des preuves pénales au-delà de la compétence iraquienne doit être soumise à l'accord du Gouvernement iraquien, conformément au paragraphe 5 de la résolution 2379 (2017).

Nous attendons de recevoir les éléments de preuve et les résultats des enquêtes réalisées par l'Équipe conformément au paragraphe 39 du mandat de l'UNITAD, selon lequel l'UNITAD doit fournir l'assistance juridique nécessaire au Gouvernement iraquien afin de renforcer ses capacités judiciaires. Les principes d'équité et de justice doivent prévaloir. Le fait que le peuple iraquien est la première victime des crimes de Daech devrait motiver des efforts supplémentaires pour élucider les crimes perpétrés contre lui par ce groupe. Nous appelons également à préserver et à stocker les preuves, conformément à la résolution 2379 (2017) et au mandat de l'Équipe.

Pour terminer, nous remercions les membres du Conseil et les États amis qui nous ont aidés à lutter contre le terrorisme. Nous devons œuvrer de concert pour traduire les coupables devant la justice iraquienne. Je remercie encore une fois M. Ritscher et son équipe et leur souhaite plein succès.

La séance est levée à 11 h 40.